



**NATURE OCÉANE**  
40530 - LANDES

Email : [mairie@ville-labenne.fr](mailto:mairie@ville-labenne.fr)

Tél. 05 59 45 46 60

Fax 05 59 45 80 00

Site web : [www.ville-labenne.fr](http://www.ville-labenne.fr)

LABENNE, le .....

## ARRÊTÉ N° 06/2023

### Objet : Travaux décroutage de chambre.

Nous, Maire de la Commune de LABENNE,

**Vu** le Code des Collectivité Territoriales articles L2212-1et suivants,

**Vu** le Code de la Route et de la voirie routière,

**Vu** le Code Pénal et l'article R 610-5,

**Vu** la réalisation de travaux de décroutage de chambre,

**Considérant** qu'il appartient au Maire de prescrire toutes mesures de nature à préserver la sécurité publique,

### ARRÊTONS

**Article 1:** Du 23 Janvier 2023 8h00 au 01 Février 2023 18h00, la circulation sera perturbée au 02 place du Marensin , 45 et 58 Avenue Charles de Gaulle et au 1 rue des pinsons.

**Article 2:** Les restrictions suivantes seront instituées au droit du chantier: défense de stationner, limitation de vitesse à 30 km/h.

**Article 3:** Les signalisations visibles de jour comme de nuit seront mises en place par les entreprises au fur et à mesure des besoins conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 4:** La Gendarmerie, la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté et les infractions seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux textes de loi et règlement en vigueur.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Capbreton.
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de Labenne.
- Monsieur le Chef de Centre SDIS ZA des 2 Pins 40130 Capbreton.
- Monsieur le Responsable de La Police Municipale de Labenne.
- [Marie.maisterrena@etpm.fr](mailto:Marie.maisterrena@etpm.fr)

Fait à Labenne le 10 Janvier 2023

Le Maire,

Jean Luc DELPUECH

